Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260205-12022026_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 Février à vingt heures,
Sur convocation en date du 29 janvier 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Serge Briard ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon ; Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Elodie Pelletant, Madame Ciara Martin
Procurations : Monsieur Philippe Rouinsard (pouvoir Monsieur Rémi Lemeur) ;
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS
Secrétaire de séance : Madame Laëtitia Briard

2026-06 Finances Achats de pièges dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes-d'Armor 22 ouvre une commande groupée de pièges sélectifs GOOD4BEES. Commande groupée auprès des adhérents et des communes qui participent avec nous au PPF afin de réduire les coûts d'achats.

Ce piège est un piège sélectif que nous avons testé en 2025. Nous l'avons choisi pour sa sélectivité, sa facilité d'emploi, sa sécurité et son coût abordable. Le piège Good4bees permet la capture des fondatrices au printemps et la diminution de la pression sur les ruchers à l'automne.

Ce piège est sélectif et permet de se rapprocher du Plan National de Lutte contre le Frelon (PNLF).

Il est à noter que la commune compte 30 piégeurs environs, il est proposé au Conseil Municipal de profiter de ce dispositif de commande groupée pour commander 50 pièges.

Concernant ce piège le prix de vente au détail est de 20 €.

Afin de pouvoir faire partie du groupement d'achat il faut que la commune adhère au GDSA 22.

La Commune n'ayant pas de ruches notre adhésion serait de 21 € pour l'année.

Le conseil municipal près en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte l'adhésion au GDSA 22 de 21 € pour l'année**
- **Accepte le groupement de commande pour 50 pièges afin de faire une économie**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tout document y afférant**

MAIRIE DE TRÉMÉREUC 22 CÔTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine